



SOMMAIRE

Pages

Point 2 de l'ordre du jour:

Examen général de la politique économique et sociale internationale (*suite*)

Orateurs:

Le D ^r Candau (OMS)	51
M. Busniak (Tchécoslovaquie)	53
M. Goldschmidt (Etats-Unis d'Amérique)	55
M. Busniak (Tchécoslovaquie)	55
M. Varela (Panama)	55
M. Boerma (PAM)	55
M. Hill (Chambre de commerce internationale)	56
M. Rahi (UPU)	57
M. Barton (Confédération internationale des syndicats libres)	58

Président : M. M. KLUSAK (Tchécoslovaquie).

Présents :

Les représentants des Etats suivants : Belgique, Cameroun, Canada, Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Guatemala, Inde, Iran, Koweït, Libye, Maroc, Mexique, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sierra Leone, Suède, Tchécoslovaquie, Turquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

Les observateurs des Etats Membres suivants : Argentine, Australie, Grèce, Irak, Israël, Italie, Japon, République arabe unie.

Les observateurs des Etats non membres suivants : République du Viet-Nam, République fédérale d'Allemagne, Saint-Siège.

Les représentants des institutions spécialisées suivantes: Organisation internationale du Travail, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, Banque internationale pour la reconstruction et le développement, Fonds monétaire international, Organisation mondiale de la santé, Union postale universelle.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

Examen général de la politique économique et sociale internationale (E/4332, E/4343, E/4352 et Corr.1 et Add.1, E/4353 et Add.1 et Add.1/Corr.1, E/4361, E/4362 et Corr.1, E/4363 et Add.1 et 2, E/4370, E/4378, E/4392, E/4396 et Add.1 à 3 et Add.1/Corr.1 ; E/CN.11/L.184, E/CN.11/L.185/Rev.1 ; E/CN.12/767, E/CN.12/768 ; E/CN.14/370, E/CN.14/397 ; E/ECE/656) (*suite*)

1. Le D^r CANDAU (Directeur général de l'Organisation mondiale de la santé) dit que les facteurs qui font obstacle à la mise en œuvre des programmes généraux de développement entravent aussi l'action internationale pour la santé. Du fait de l'insuffisance de l'aide aux pays en voie de développement et de l'instabilité politique qui règne dans beaucoup d'entre eux, il est difficile d'atteindre même les objectifs relativement modestes de la Décennie des Nations Unies pour le développement.

2. Après avoir passé en revue l'état d'avancement du programme d'éradication du paludisme, qui revêt une importance particulière pour le développement économique et social, le D^r Candau rappelle que 88 % des habitants des zones initialement impaludées sont désormais protégés contre cette maladie. La vingtième Assemblée mondiale de la santé a examiné à fond le programme d'éradication du paludisme, en particulier du point de vue de la protection des peuples de l'Afrique. Elle a demandé que la stratégie mondiale de l'éradication du paludisme soit réexaminée, et l'OMS étudie la façon de procéder au mieux à ce réexamen. La variole fait toujours peser une grave menace sur la santé du monde, et l'année 1967 marque le début de la mise en application du plan décennal d'action concertée approuvé par la dix-neuvième Assemblée mondiale de la santé. Les perspectives sont encourageantes, mais il est indispensable de trouver les moyens de fournir une aide plus substantielle aux pays où la variole est endémique. Au cours des six dernières années, le choléra s'est propagé du Pacifique jusqu'aux abords de la Méditerranée. La vaccination n'est que partiellement efficace, et les mesures de quarantaine sont impuissantes à enrayer l'avance de la maladie. Le choléra ne menace pas seulement la santé et la vie des habitants des pays touchés ; il nuit aussi à leur prospérité économique, et, de plus, perturbe le commerce et les voyages internationaux. Pendant l'année qui vient de s'écouler, des équipes de lutte contre le choléra, envoyées par l'OMS, ont prêté leur concours à divers gouvernements. Une Conférence sur la coopération internationale pour la prévention du choléra a formulé d'importantes recommandations. A longue échéance, toutefois, le seul moyen d'éliminer le choléra consiste à assurer une bonne hygiène du milieu.

3. En effet, l'aménagement du milieu n'a pas seulement pour effet d'améliorer les conditions de vie ; c'est souvent la clé de l'élimination des maladies qui sont cause de débilité, d'invalidité et de mort. Du fait de l'urbanisation, les problèmes classiques de l'hygiène du milieu ont pris une dimension nouvelle. L'absence des conditions essentielles d'une vie saine est particulièrement critique dans les pays en voie de développement.

Les rats, les moustiques et autres vecteurs de maladie prolifèrent dans les « bidonvilles » qui, dans ces pays, s'étendent autour des agglomérations. Pour que cette situation ne s'aggrave pas, il est indispensable de prendre des mesures radicales, et il faut que les responsables de la planification urbaine travaillent en collaboration avec les spécialistes des questions de santé.

4. Abordant la question de la dynamique des populations dans ses relations avec la santé, le D^r Candau rappelle que les résolutions adoptées par la dix-huitième et la dix-neuvième Assemblée mondiale de la santé ont défini l'orientation générale des activités de l'OMS, notamment les conditions dans lesquelles elle peut fournir aux Etats membres des services consultatifs. Les activités de l'Organisation dans ce domaine sont en voie d'intensification et d'expansion. Les rapports entre les modifications de la situation démographique et la santé sont extrêmement complexes et se traduisent de façons très diverses. Aussi l'OMS doit-elle tenir compte de ces modifications sous différents angles, notamment sous ceux de la collecte des données de statistique démographique, de l'organisation des services de santé, de la planification sanitaire nationale, de la reproduction humaine et du développement des services de protection maternelle et infantile.

5. Dans tout programme d'action sanitaire, et en particulier lorsqu'il s'agit de remédier à une situation liée à un déséquilibre démographique, il est capital de donner un rang élevé de priorité à la création, à l'expansion ou à l'extension des services de santé. Il est non moins urgent d'assurer la formation de personnel de santé de toutes catégories. Lorsque des mesures de planification familiale sont indiquées, c'est en les appliquant parallèlement aux autres formes de protection maternelle et infantile qu'on leur assure le maximum d'efficacité et de sécurité. L'intégration des services de planification familiale dans l'ensemble des services médico-sanitaires permet d'éviter la fragmentation des services de santé, d'employer un personnel habitué aux contacts avec les malades, d'utiliser les installations et le personnel de santé existants et de ne pas affaiblir encore des programmes qui souvent sont déjà réduits à l'essentiel. La résolution WHA20.41, adoptée par la vingtième Assemblée mondiale de la santé, met l'accent sur l'enseignement des aspects sanitaires de la dynamique des populations et encourage l'OMS à prêter son concours, sur demande, pour l'exécution de projets de recherche nationaux et pour la formation de professeurs d'université et de spécialistes dans ce domaine. Les activités relatives à l'enseignement des aspects cliniques fondamentaux de la reproduction humaine et de ses rapports avec la santé publique, y compris la planification de la famille et la régulation de la fécondité, se sont développées rapidement depuis quelques années. Ce qu'il faut aussi à l'heure actuelle, c'est mieux comprendre les causes et les effets de l'évolution de la fécondité et ses rapports avec la mortalité et avec les changements provoqués par les mouvements démographiques. Parmi les travaux stimulés ou soutenus par l'OMS, on peut citer les recherches relatives aux agents régulateurs de la fertilité, plus précisément ceux qui ont été mis en application depuis une dizaine d'années. A la demande

des gouvernements, l'OMS continue de fournir des renseignements sur les questions biologiques, cliniques et de santé publique qui touchent à la fécondité, à la stérilité, à la planification familiale et à la régulation de la fécondité. Plusieurs gouvernements ont sollicité des conseils de divers ordres concernant ces questions. L'OMS est également disposée à prêter assistance aux Etats membres sur leur requête pour contribuer à l'évaluation de leurs services de planification familiale.

6. Certains problèmes liés aux modifications de la dynamique de la population relèvent essentiellement de la science médicale et des techniques de santé publique; mais si l'on veut établir un plan d'action sanitaire qui soit réaliste, il faut qu'une coopération et une coordination s'établissent entre le personnel de santé et les spécialistes d'autres domaines tels que l'assistance sociale, les questions de main-d'œuvre et les questions économiques. Trop souvent, c'est uniquement en termes quantitatifs qu'est évalué le déséquilibre entre les ressources économiques, éducatives, culturelles, sociales et médico-sanitaires d'une part et le chiffre de population d'autre part, alors que les facteurs de déséquilibre sont, en fait, beaucoup plus complexes. Il faut donc approfondir l'étude des relations entre les services de santé et les conditions économiques, sociales et culturelles, et évaluer leurs effets combinés sur la dynamique de la population. L'expérience des 10 ou 15 dernières années donne à penser que la planification de la famille et la régulation de la fécondité n'ont de sens que lorsqu'elles vont de pair avec une amélioration générale de la santé et avec un élargissement important des avantages sociaux et économiques offerts à la population. Mais certains aspects importants de ces problèmes démographiques ne sont pas de la compétence des spécialistes de la santé. Il se peut que, en mettant en évidence l'importance de ces facteurs et l'influence qu'ils exercent sur la dynamique des populations, on trouve le moyen de provoquer des changements qui se traduiront par une élévation des niveaux de vie là où ils sont très bas. On peut s'attendre à ce que l'élévation des niveaux de vie entraîne, comme cela s'est déjà produit dans le passé, un abaissement de la fécondité. C'est peut-être dans ce facteur, associé à une extension de l'action médico-sanitaire, que réside le remède fondamental aux déséquilibres démographiques.

7. Dans les limites de sa compétence, l'OMS est toujours prête à coopérer à des échanges de renseignements. Elle est également disposée à offrir des conseils et à proposer des directives aux autres organisations internationales sur les aspects sanitaires des problèmes démographiques, en particulier à l'échelon régional et national.

8. Dans un sens très général, on peut dire que le niveau de développement social et économique d'un pays dépend étroitement des effectifs du personnel médico-sanitaire qualifié dont il dispose et de la façon dont les services de ce personnel sont utilisés. L'éducation et la formation du personnel de santé doivent être considérés comme l'élément essentiel de tout programme de santé. Depuis plus de vingt ans, l'OMS accorde la priorité aux programmes d'aide dans ce domaine et intègre l'éducation et la formation professionnelle dans toutes les

formes d'assistance qu'elle met à la disposition des différents pays. Afin de mieux définir son programme d'action futur elle procède actuellement à une évaluation du travail accompli au cours des vingt dernières années en matière d'enseignement et de formation professionnelle. Elle entend faire une plus grande place à la préparation de cadres capables d'intégrer la planification et le développement des activités éducatives dans les programmes nationaux d'action sanitaire. En effet, c'est seulement lorsque de pareils cadres seront partout en fonction que l'on pourra assurer la formation des différentes catégories de personnel nécessaires pour répondre aux besoins les plus urgents des populations des pays en voie de développement et prévenir les pertes économiques que ces pays ne peuvent pas se permettre de subir. Une formation adaptée aux conditions et aux besoins de chacun des pays en voie de développement permettrait d'accroître plus rapidement et plus économiquement les effectifs à tous les niveaux et pourrait contribuer à enrayer l'hémorragie de personnel qualifié dont certains pays souffrent depuis quelques années. Le meilleur moyen de freiner «l'exode des cerveaux» est d'élever le niveau des établissements locaux d'enseignement et de recherché.

9. Dès 1948, le droit de l'individu et de sa famille à la santé était proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ; depuis, les peuples sont devenus de plus en plus conscients de ce droit fondamental et attendent de leurs gouvernements qu'ils prennent les mesures nécessaires pour lui donner effet. Élément inséparable de la dignité humaine, la santé est aussi une condition essentielle de la prospérité économique et du développement social. Ce droit à la santé ne peut toutefois se concrétiser que là où les services médicaux et sanitaires sont largement assurés à la population. La médiocrité du niveau sanitaire est à cet égard l'un des principaux facteurs de l'inégalité entre les pays en voie de développement et les pays développés. La santé est essentielle à la réceptivité à l'éducation, comme elle est la condition indispensable de la productivité agricole et de la constitution d'une main-d'œuvre suffisante pour l'industrie. Une collectivité affligée de grandes endémies a de la peine à satisfaire ses besoins alimentaires, car la maladie mine l'énergie des travailleurs et grève les ressources déjà limitées des familles. Le problème peut d'autre part être aggravé par l'accroissement démographique et par la rapidité de l'urbanisation et de l'industrialisation.

10. L'histoire prouve qu'une fois amorcé, le processus de développement d'un pays se poursuit, indépendamment des possibilités d'aide extérieure ; cette assistance peut tout au plus accélérer le développement. Les incidences de la santé sur les niveaux de vie, aussi incontestables qu'elles soient, n'apparaissent que lentement. En définitive, c'est un développement équilibré, prévoyant au départ des investissements importants dans l'action sanitaire, qui aura les effets les plus durables, en permettant l'édification de ressources humaines.

11. Indépendamment des mesures immédiates qu'elle compte prendre pour aider les pays en voie de développement à surmonter leurs difficultés immédiates, l'OMS

s'emploiera à trouver des solutions permanentes à leurs problèmes d'enseignement et de personnel. La méthode qui finira par s'imposer, quelle qu'elle soit, impliquera une action coûteuse et lente, des plans bien conçus, la participation de toutes les compétences techniques et tout le soutien matériel possible. Vu ses possibilités financières actuelles, l'OMS ne peut offrir aux différents pays qu'une assistance directe fort limitée. Néanmoins, elle est résolue à redoubler d'efforts pour aider de ses avis et de ses directives les pays qui sollicitent son appui.

12. M. BUSNIAK (Tchécoslovaquie) dit que les problèmes du développement économique occupent à juste titre une place prépondérante dans les travaux de tout un groupe d'organismes des Nations Unies. En effet, une partie appréciable de la population mondiale sera menacée de famine si l'on ne parvient pas à accroître sensiblement et rapidement la production de denrées alimentaires. De leur côté, plusieurs pays occidentaux développés voient se manifester chez eux les symptômes de difficultés économiques.

13. La délégation tchécoslovaque voudrait mettre plus particulièrement l'accent sur la corrélation étroite qui existe entre le développement économique et social dans le monde et la paix. Le Conseil n'agit pas en vase clos, et le succès de ses travaux dépend dans une large mesure de la situation internationale. On assiste, il est vrai, à une prise de conscience marquée des avantages de la coopération internationale dans le domaine économique et social. Malheureusement, le Conseil est en même temps témoin d'une aggravation de la situation internationale et de l'accroissement de la tension entre les Etats. La délégation tchécoslovaque a déjà dénoncé, à la quarante et unième session du Conseil (1426^e séance), l'agression brutale des Etats-Unis d'Amérique contre le peuple vietnamien. A l'heure actuelle, on voit non seulement s'intensifier cette agression, mais on assiste à une agression nouvelle, celle d'Israël contre les pays arabes. Ces deux agressions ne sont que des maillons de la chaîne des actions agressives de l'impérialisme contre les peuples qui revendiquent leur droit à l'autodétermination et s'efforcent d'obtenir une indépendance véritable et complète. Le Conseil ne doit pas oublier que l'agression au Moyen-Orient et l'occupation de territoires appartenant aux Etats arabes ont causé aux pays victimes de cette agression un préjudice économique très grave. Aussi la délégation tchécoslovaque donne-t-elle son plein appui à la proposition de l'Union soviétique (E/4409) tendant à inscrire à l'ordre du jour du Conseil une question qui permette aux délégations de se prononcer à ce sujet.

14. Il ressort d'analyses effectuées récemment, en particulier par le Comité de la planification du développement, que le développement économique de chaque pays dépend au premier chef de la mobilisation et de la mise en valeur de ses ressources intérieures. Par exemple, il a fallu une décennie à peine pour industrialiser la Slovaquie, qui constituait la partie non développée de l'Etat tchécoslovaque. Cette industrialisation a été réalisée grâce à la seule mobilisation des ressources intérieures. Les ressources venant de l'extérieur peuvent sans doute accélérer l'essor économique, mais elles ne sauraient en

aucun cas constituer le facteur décisif du développement d'un pays. La complexité des problèmes politiques et sociaux intérieurs, voire une certaine réticence à les résoudre, entravent la bonne utilisation des ressources internes et mènent à une surestimation de l'aide extérieure, qui se reflète jusque dans le rapport du Comité de la planification du développement (E/4362).

15. Il serait bon de fixer des tâches concrètes pour les dernières années de la Décennie du développement, de manière que la période qui suivra l'an 1970 puisse commencer sous de meilleurs auspices. Il importe en particulier de bien connaître les conditions internes du développement économique des pays du tiers monde. En effet, à l'heure actuelle, on a tendance à ne pas toucher au fond des problèmes, à se concentrer sur les aspects techniques et à s'en tenir à des généralités stériles, au lieu d'aborder et de résoudre les problèmes économiques dans toute leur ampleur et sous tous leurs aspects. Une telle tendance ne peut aboutir qu'à une conception étriquée de l'aide au développement et à la création d'un climat peu propice au progrès économique et social.

16. Le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines dans les pays en voie de développement (E/4353 et Add.1 et Add.1/Corr.1) fournit une bonne analyse d'ensemble de l'orientation générale des activités du dispositif des Nations Unies dans ce domaine essentiel. La délégation tchécoslovaque approuve, en gros, les conclusions et les propositions contenues dans ce rapport.

17. Les résultats de la première session du Conseil du développement industriel témoignent du réalisme des efforts visant à développer l'activité des Nations Unies dans le domaine de l'expansion industrielle. Pour atteindre cet objectif, l'ONUDI devra être à même de fournir une assistance concrète et efficace et acquérir une autorité suffisante au sein du système des Nations Unies. Les spécialistes tchécoslovaques se préparent activement au Colloque international sur le développement industriel. Toutefois, la délégation tchécoslovaque se demande si le lieu et le milieu où se déroulera cette importante réunion sont propices à la coopération internationale.

18. La vingt-deuxième session de la CEE a confirmé l'importance des commissions économiques régionales. En effet, cette Commission, et c'est là un des aspects les plus positifs de son activité, s'efforce de créer des conditions favorables à la solution de certains problèmes économiques intéressant les pays dotés de systèmes sociaux différents. La déclaration adoptée à la vingt-deuxième session (voir E/4329, par. 260) témoigne de la volonté des gouvernements des pays membres de faire de la CEE un instrument de coopération entre les pays d'Europe. Cependant, le représentant de la Tchécoslovaquie constate avec regret que l'on continue à y appliquer une politique de discrimination à l'égard de la République démocratique allemande. Cette attitude est nuisible à la coopération économique européenne et porte atteinte au prestige de la Commission.

19. Après avoir rappelé que la délégation de la Tchécoslovaquie a appuyé, à la vingt et unième session de l'Assemblée générale, le projet d'élaboration d'une

déclaration sur le développement social, M. Busniak souligne que l'adoption, lors de la même session, des deux Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme [résolution 2200 (XXI)] constitue un important pas en avant. Il importe désormais que les Pactes et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale soient ratifiés au plus tôt par tous les Etats.

20. Passant à l'examen de l'économie tchécoslovaque, M. Busniak déclare qu'un système perfectionné de planification et de gestion, mis à l'essai en 1966, a été étendu à l'ensemble de l'industrie au début de 1967. S'il est encore difficile d'en évaluer les résultats, on peut constater que l'application de ce système a stimulé de façon sensible l'ensemble de l'économie. En 1966, en effet, le revenu national a augmenté de 7 %, la production industrielle de 7,4 % et la production agricole de 10 %. Bien entendu, l'introduction de ce système ne modifie en rien l'orientation de la politique économique du pays. Il s'agit simplement d'une meilleure mise en œuvre des moyens propres à accélérer le développement économique et à réaliser une intégration plus poussée de l'économie tchécoslovaque dans la division internationale du travail.

21. En 1966, le volume des transactions avec les pays en voie de développement s'est accru de plus de 15 %, l'accroissement moyen étant de 2,2 % pour l'ensemble du commerce extérieur. En 1966 et durant le premier trimestre de 1967, la Tchécoslovaquie a conclu de nouveaux accords commerciaux à long terme avec un certain nombre de pays en voie de développement, notamment le Maroc, le Ghana, l'Iran et le Pakistan. Un comité intergouvernemental pour la coopération économique a été créé afin de resserrer les relations commerciales et économiques avec l'Inde. Tandis que la Tchécoslovaquie s'efforce de développer ses relations économiques avec tous les Etats, il est regrettable de constater qu'un certain nombre de pays capitalistes et de pays en voie de développement appliquent à son égard une politique qui va à l'encontre du principe de la nation la plus favorisée et des recommandations de la première session de la CNUCED.

22. Les résultats obtenus à la suite des négociations Kennedy, auxquelles la Tchécoslovaquie a participé, sont appréciables. Cependant, il reste à résoudre plusieurs problèmes intéressant les pays en voie de développement et certaines difficultés qui entravent le commerce extérieur, et à établir un plus large réseau de relations multilatérales. La Tchécoslovaquie qui, pour sa part, avait aboli dès le 1^{er} janvier 1964 tout droit de douane sur les produits présentant une importance particulière pour les pays en voie de développement, s'est engagée, en signant le Protocole des négociations Kennedy, à accélérer la réduction des tarifs douaniers pour toute une série d'autres produits importants.

23. L'attitude de la Tchécoslovaquie à l'égard des pays en voie de développement part de l'idée que le retard qui caractérise ces pays résulte d'une déformation artificielle de leur économie, assujettie pendant de longues années aux besoins des puissances coloniales. Pour remédier à ce retard, il faut aller à la racine même du problème, en

tenant dûment compte des besoins concrets de chaque pays et mettre au point, comme l'a souligné le Secrétaire général dans son message au Conseil (1480^e séance), une politique nationale et internationale mûrement réfléchie et à longue échéance.

24. En apportant à son économie les modifications de structure mentionnées précédemment, la Tchécoslovaquie tiendra compte avec le plus grand soin des besoins des pays en voie de développement. L'application de cette politique, d'ailleurs, a d'ores et déjà entraîné un accroissement de ses échanges commerciaux avec ces pays et un élargissement de la gamme des marchandises échangées. Les importations de produits finis et semi-finis originaires desdits pays, dont la part dans les importations tchécoslovaques n'était que de 0,8 % en 1963, ont représenté 14,4 % en 1966, année durant laquelle un taux d'accroissement de 25 % a été enregistré.

25. Tout en attachant une importance primordiale à l'aide à long terme aux pays en voie de développement, la Tchécoslovaquie ne néglige pas les problèmes qui appellent une solution immédiate. En 1966, elle a continué à fournir une aide financière aux pays du tiers monde, auxquels ont été offertes des possibilités nouvelles en matière de crédits gouvernementaux. D'autre part, les acheteurs de ces pays se sont vu accorder de nouveaux crédits d'exportation, particulièrement pour l'achat de biens d'équipement, comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport sur le courant international des capitaux à long terme et les donations publiques, 1961-1966 (E/4371). Pendant la période 1961-1965, les crédits consentis par la Tchécoslovaquie ont été trois fois plus élevés qu'au cours de la période 1956-1960. En outre, la Tchécoslovaquie a fourni une assistance technique accrue aux pays en voie de développement.

26. La délégation tchécoslovaque, soucieuse de contribuer au succès des travaux du Conseil en vue de la solution des problèmes sociaux et économiques qui se posent à l'échelle du monde, espère qu'en dépit de l'aggravation de la situation internationale le Conseil mettra tout en œuvre pour s'acquitter des tâches qui lui incombent.

27. M. GOLDSCHMIDT (Etats-Unis d'Amérique) repousse les accusations formulées contre son pays. Si les autorités d'Hanoi ne recouraient pas à la force pour renverser le Gouvernement du Viet-Nam du Sud, la paix serait bientôt rétablie, conformément au vœu maintes fois exprimé par le Gouvernement des Etats-Unis. Si, par ailleurs, la délégation tchécoslovaque tient à s'engager dans une polémique à ce sujet, elle trouvera pour ce faire d'autres instances aux Nations Unies. Quant aux arguments concernant la question du Moyen-Orient, la délégation des Etats-Unis y répondra si le Conseil décide de discuter de la proposition soviétique.

28. M. BUSNIAK (Tchécoslovaquie) souligne que s'il a mentionné ces questions, c'est parce qu'elles se rapportent au point 2 de l'ordre du jour, vu leurs incidences économiques et sociales.

29. M. VARELA (Panama) tient d'abord à rappeler que l'espagnol est une des langues de travail de l'ONU et

demande qu'il en soit dûment tenu compte dans l'organisation des travaux du Conseil.

30. Sans vouloir s'étendre sur les progrès pourtant remarquables accomplis par son pays en matière économique et sociale, particulièrement dans le domaine de l'agriculture, M. Varela exprime le désir du Panama de contribuer, dans l'intérêt des valeurs humaines et de la dignité, du bien-être et du développement matériel et spirituel de l'homme, aux objectifs que s'est fixés le Conseil. Pour sa part, le représentant du Panama est impressionné par les descriptions alarmantes faites par un certain nombre de représentants concernant la détérioration du commerce des produits de base, la régression de l'assistance aux pays en voie de développement, écrasés sous les obligations que leur impose le service de la dette, et par le déséquilibre entre la production alimentaire et le nombre des consommateurs.

31. Les pays en voie de développement ne peuvent se donner une infrastructure pour la simple raison qu'ils sont pauvres, et demeurent dans la pauvreté parce qu'ils sont dénués de l'infrastructure indispensable. Dans ces conditions, il convient d'entreprendre un vaste effort de coopération internationale et de renforcer les moyens dont disposent les organisations du système des Nations Unies pour remédier à une situation aussi paradoxale. En particulier, il faut accélérer l'afflux de capitaux vers les pays en voie de développement pour permettre à leur action et à leurs sacrifices de porter tous leurs fruits, développer l'aide alimentaire et susciter partout le respect des droits de l'homme. Si l'on fait le bilan de la Décennie du développement, on est obligé de constater que bien peu de progrès ont été accomplis dans ce sens. Mieux vaudrait à l'avenir faire moins de discours et agir avec plus d'efficacité et de générosité. L'homme est las d'espérer, et le désespoir n'est guère compatible avec la solution pacifique des graves problèmes qui se posent à l'humanité.

32. Le Panama espère que la communauté internationale aura à cœur de fournir enfin aux pays pauvres une assistance technique et économique suffisante et de préserver, par une action efficace, le prestige de la seule instance qui soit capable de canaliser les bonnes volontés pour l'édification d'un monde meilleur.

33. M. BOERMA (Directeur exécutif du Programme alimentaire mondial) souligne que les répercussions du décalage entre la production alimentaire et les besoins, que le Secrétaire général a analysé dans son rapport intérimaire sur l'assistance alimentaire multilatérale (E/4352 et Corr.1) et dont le Directeur général de la FAO a parlé à la 1482^e séance, commencent à se faire sentir sur l'ensemble du développement économique et social, les pays en voie de développement étant amenés à consacrer une part toujours croissante de leurs maigres ressources en devises à l'achat de produits alimentaires.

34. L'assistance alimentaire n'est pas seulement un moyen de combler un déficit : c'est un instrument permettant d'obtenir directement des résultats spectaculaires, un véritable investissement. Par exemple, en 1964, le PAM a consacré un peu plus de 300 000 dollars à un

projet de remise en valeur des terres en Extrême-Orient. Pendant deux ans, des aliments ont été distribués aux nouveaux colons occupés à des opérations de nivellement et à la construction de digues et de routes. Aujourd'hui, 2 500 hectares de terre sont mis en culture et la production annuelle représente le quintuple de l'investissement initial.

35. En dépit de ressources nettement insuffisantes, le PAM a pu entreprendre 55 opérations de secours d'urgence, d'un coût de 43 millions de dollars, et investir plus de 200 millions de dollars dans la mise en œuvre de projets de développement intéressant 62 pays en voie de développement, auxquels les gouvernements et d'autres sources de financement ont consacré de leur côté plus de 800 millions de dollars.

36. Le PAM ne poursuit pas indépendamment la réalisation d'objectifs qui lui soient propres : il aide les autres organisations à atteindre leurs objectifs. C'est ainsi qu'il collabore à des projets de l'ONU relatifs au développement communautaire, à l'habitation, à la construction de routes et de voies ferrées et à l'industrie minière. Plus de la moitié de ses ressources, pourtant, sont consacrées à l'agriculture, domaine dans lequel il collabore avec la FAO. Enfin, il travaille en liaison étroite avec l'ONUDI, l'OIT, l'UNESCO, l'OMS, le PNUD, le FISE, le Haut Commissariat pour les réfugiés et les banques de développement. En fait, la coopération est excellente et le mérite des progrès accomplis revient également à tous ces organismes.

37. Il existe, malheureusement, un certain nombre de facteurs qui tendent à limiter l'efficacité de l'action du PAM, notamment la pénurie de moyens financiers et de personnel qualifié. Le PAM travaille pourtant à l'élaboration de projets polyvalents couvrant l'ensemble des besoins d'une région. Il est clair, cependant, que le volume de l'aide alimentaire utilisable est sans commune mesure avec les déficits présents et prévus. La seule solution serait de fournir des aliments en quantités massives à l'appui des plans de développement des pays intéressés, et de prévoir un important complément d'assistance en cas de mauvaises récoltes.

38. Le PAM étudie depuis quelque temps, avec l'aide de son Comité intergouvernemental, la question de la fourniture d'une aide alimentaire massive. Comme le représentant du Canada (1483^e séance), M. Boerma est convaincu qu'une aide beaucoup plus considérable pourrait être fournie aux pays en voie de développement par l'intermédiaire du PAM, au prix, sans doute, de quelques ajustements, qui ne devraient pas constituer un obstacle insurmontable à l'élargissement des activités.

39. L'assistance multilatérale présente de grands avantages pour ce qui est de la mise en œuvre de projets de développement. Elle permet, en particulier, de combiner des produits alimentaires provenant de différents pays pour constituer des rations mieux équilibrées. Cette possibilité ne se présente pas dans le cas de la fourniture d'une assistance massive, sous la forme d'un ou deux produits seulement, pour combattre de graves déficits ; l'action des organismes du système des Nations Unies peut prendre la forme d'une étude approfondie des quantités à fournir et des zones à secourir, étude

accompagnée d'une analyse de la situation du bénéficiaire éventuel (balance des paiements, situation de l'agriculture, etc.). A cet égard, il est à noter que l'ONU, la FAO, la BIRD et le FMI possèdent des ressources en personnel dont ne disposent que bien peu de pays. D'autre part, le système des Nations Unies pourrait jouer un rôle utile dans la coordination de l'aide bilatérale. L'assistance multilatérale présente, de plus, l'avantage de permettre aux pays bénéficiaires de participer sur un pied d'égalité à l'élaboration des programmes en l'absence de toute pression politique.

40. L'accord conclu récemment dans le cadre du GATT au sujet d'un nouveau programme d'aide alimentaire souligne bien l'importance de ces questions. Les Etats parties au GATT ont le choix entre fournir une aide dans le cadre d'accords bilatéraux ou agir par le truchement d'une institution multilatérale. Le PAM espère vivement qu'ils ne manqueront pas de faire appel à ses services et à ceux des organismes des Nations Unies.

41. Le Conseil est maintenant appelé à prendre des décisions capitales pour l'avenir des activités du PAM. Il convient, en particulier, de fixer l'objectif à atteindre pour les contributions de la période 1969-1970. Le Comité intergouvernemental ONU/FAO du PAM a proposé, sans préjudice des contributions additionnelles qui pourront être fournies dans le cadre du GATT, un chiffre de 200 millions de dollars, que le Conseil de la FAO a approuvé. M. Boerma espère que cette proposition rencontrera également un accueil favorable à la présente session.

42. Le hasard a voulu que le Conseil soit saisi du rapport intérimaire du Secrétaire général au moment même où les gouvernements examinent les modalités d'application du programme du GATT. En la matière, il importe avant tout d'éviter la dispersion des efforts. Comme le Secrétaire général, M. Boerma juge essentiel que le Conseil se prononce à la présente session sur la meilleure façon d'entreprendre l'action concrète qui s'impose si l'on veut résoudre l'un des problèmes mondiaux les plus pressants.

43. M. HILL (Chambre de commerce internationale), prenant la parole sur l'invitation du Président, rappelle qu'un grand nombre d'activités de la CCI intéressent le Conseil. Ainsi, dans 41 pays, la CCI a mobilisé les efforts de ses comités nationaux en faveur des négociations Kennedy. Si l'on peut féliciter les gouvernements participants du succès de ces négociations, force est cependant de constater qu'elles n'ont guère apporté de satisfactions aux pays en voie de développement et que les résultats obtenus dans le domaine de l'agriculture ont été décevants. La CCI va s'efforcer de formuler des propositions concernant les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement dans le domaine des exportations, des produits de base, et surtout des politiques commerciales d'ensemble qu'il serait souhaitable d'adopter au cours des années à venir.

44. Très consciente des besoins techniques des pays en voie de développement, la CCI s'efforce en permanence de faciliter le transfert de connaissances nouvelles vers ces pays. Pour ce qui est de leurs besoins en matière de ressources financières, elle a rédigé un rapport sur la

mobilisation de l'épargne intérieure dans ces pays, qui servira de point de départ à d'autres études portant notamment sur la possibilité de développer leurs marchés des capitaux.

45. Au cours du Congrès qu'elle a tenu à Montréal en mai 1967, la CCI a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération entre gouvernements et entreprises privées en vue de favoriser le plein emploi, la croissance économique et la stabilité monétaire. Le succès des efforts déployés en ce sens dépend d'une répartition réaliste des responsabilités entre gouvernements et entreprises privées, le critère à retenir devant être l'efficacité relative des uns et des autres. Les entreprises privées doivent jouer un rôle plus actif et plus constructif; les contrôles directs, les impositions excessives ou les interventions dans le mécanisme des prix ne peuvent que restreindre leur contribution à l'effort d'ensemble.

46. M. Hill rappelle que, depuis des années, la Commission économique pour l'Europe étudie les moyens de développer les relations commerciales entre les pays à économie de marché et les pays à économie planifiée. La CCI, qui a toujours appuyé ces efforts, a pour la première fois, au cours de l'année passée, formulé des recommandations qui peuvent contribuer à accroître les échanges et les contacts commerciaux entre les deux groupes de pays. Son Comité exécutif a adopté à ce sujet une déclaration (E/C.2/656) qui a été communiquée aux membres du Conseil. Il recommande l'uniformisation et la codification des méthodes et termes commerciaux utilisés et invite les pays à économie planifiée à avoir davantage recours aux méthodes de promotion des ventes (publicité, comptoirs de vente, etc.) et à favoriser les contacts directs entre vendeurs et utilisateurs. La CCI estime que l'on pourrait étendre le bénéfice des dispositions du GATT aux pays à économie planifiée si ceux-ci s'engageaient en échange à importer certaines quantités minimales de produits et si certaines clauses de sauvegarde étaient maintenues en matière de prix. Tout accord commercial bilatéral devrait être de longue durée, en particulier dans le cas des pays en voie de développement, mais les échanges devraient se faire de préférence sur un plan multilatéral et reposer sur la convertibilité des devises.

47. Pour encourager les investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement, certaines garanties sont nécessaires. L'investisseur doit pouvoir diriger son entreprise de manière efficace et en réalisant un profit, ne pas avoir à payer d'impôts trop élevés, pouvoir rapatrier une part raisonnable de ses bénéfices et ne pas courir le risque de voir ses biens confisqués sans motif valable et sans indemnisation adéquate. En échange, il doit se comporter comme un bon citoyen du pays où il s'établit, en respecter les lois et traiter équitablement ses employés, clients et fournisseurs. En l'absence de perspectives encourageantes sur le plan de l'aide publique, c'est aux capitaux privés qu'il appartient d'assurer la croissance économique des pays en voie de développement. La CCI, qui prépare actuellement une étude sur le rôle des investissements privés dans le développement économique, étudie également la question de la double imposition, la possibilité de

créer des entreprises mixtes dans les pays en voie de développement ainsi qu'une agence d'assurance internationale pour les investissements, et le règlement par voie d'arbitrage des litiges en matière d'investissements.

48. M. Hill tient enfin à assurer le Conseil du désir de la CCI de coopérer à ses activités, et notamment aux travaux du groupe d'étude sur la promotion des investissements privés étrangers dans les pays en voie de développement, dont la création a été recommandée.

49. M. RAHI (Directeur général de l'Union postale universelle) souligne l'importance de l'esprit de collaboration sur le plan mondial; il rappelle que l'article premier de la Constitution de l'UPU précise que les pays membres de l'Union « forment un seul territoire postal pour l'échange réciproque des envois ». C'est sur cette notion de monde sans frontières que repose l'ensemble de la législation postale internationale. Les prescriptions de l'UPU ont force de loi et sont d'application générale et obligatoire. M. Rahi rappelle à ce sujet qu'il existe plus de 500 000 bureaux de postes dans le monde et que plus de 5 millions d'agents sont employés au service postal. Le trafic postal ne cesse de s'accroître et, dans certaines grandes villes, il atteint près de 20 millions de lettres et d'envois par jour, d'où le besoin de moderniser et de mécaniser l'équipement utilisé. L'UPU, par le truchement de sa Commission consultative des études postales, s'efforce de fixer des normes internationales dans ce domaine. C'est ainsi qu'ont été normalisés les formats d'enveloppes et que l'on songe à établir un code d'acheminement postal ou d'identification des envois, afin d'assurer la manipulation rapide de ces derniers.

50. Les problèmes ont un caractère différent dans les pays où le trafic postal est moins important, mais l'UPU s'y intéresse tout autant. Elle s'efforce d'apporter aux pays moins favorisés une assistance par l'intermédiaire de l'élément assistance technique du PNUD, par voie bilatérale et au moyen de son fonds spécial. L'assistance fournie par l'intermédiaire de l'élément assistance technique du PNUD ne représente que 400 000 dollars par an, soit 0,7 % des ressources totales de cette assistance, c'est dire qu'elle est bien inférieure aux besoins des services postaux. Le fonds spécial de l'UPU, nouvellement créé, sert essentiellement à financer certaines activités de formation pédagogique, l'idée étant de créer un corps enseignant qui permettrait d'assurer la relève dans les pays qui font appel aux services d'experts étrangers. L'assistance bilatérale, par contre, est relativement plus développée. Au début de chaque année, l'UPU analyse la situation de chaque pays sur le plan de l'offre et de la demande des services postaux et assure la liaison entre pays fournisseurs et pays demandeurs de tels services. A la fin de chaque année, on établit un rapport sur les résultats obtenus, et ce rapport est présenté au Conseil exécutif de l'UPU. L'UPU envoie aussi des experts dans différents pays pour créer ou renforcer des centres de formation. Elle entretient, d'autre part, des relations suivies avec un certain nombre d'organisations internationales, en particulier avec celles qui s'occupent de l'aviation civile.

51. L'UPU entend continuer à collaborer avec tous les organismes des Nations Unies, en vue de permettre à tous les pays d'accroître leur bien-être et d'assurer leur développement économique, culturel et social.

52. M. BARTON (Confédération internationale des syndicats libres), prenant la parole sur l'invitation du Président, estime que la tâche à accomplir dans le domaine du développement économique et social consiste d'une part à résoudre les problèmes que pose la révolution industrielle dans les pays en voie de développement, et d'autre part à intégrer ces pays dans l'économie mondiale. En ce qui concerne la première tâche, et plus particulièrement le rapport du Secrétaire général sur la mise en valeur et l'utilisation des ressources humaines dans les pays en voie de développement, M. Barton proteste une fois encore contre l'utilisation de l'expression « ressources humaines », qui est laide et offensante pour les travailleurs. Il conviendrait de parler plutôt de travailleurs, de main-d'œuvre ou de population. M. Barton se dit très impressionné par certains passages du rapport et par l'évolution de la manière de voir du Secrétariat, notamment en ce qui concerne l'évaluation du travail accompli par les experts et les changements techniques nécessaires dans les pays en voie de développement. En fait, on se heurtera à des difficultés tant que l'on n'aura pas résolu le problème de l'amélioration des techniques de production déjà utilisées dans les pays en voie de développement, en tenant compte de l'état d'avancement des techniques employées dans les pays développés. Par ailleurs, on peut reprocher au rapport de négliger totalement la question des traitements et des revenus des agriculteurs dans les pays

en voie de développement. Les auteurs du rapport semblent en outre ignorer que le problème de l'organisation des travailleurs est l'un des principaux problèmes qui se posent; il ne suffit pas de créer des syndicats ouvriers, il faut aussi créer des associations d'agriculteurs. Bien souvent les échecs enregistrés dans les politiques de développement de certains pays sont dus au fait qu'on n'a pas consacré une attention suffisante à l'agriculture. Une meilleure organisation des travailleurs est nécessaire pour aboutir à une réforme agraire, assurer la stabilisation des prix, etc.

53. En ce qui concerne le problème de l'intégration des pays en voie de développement dans l'économie mondiale, il convient de se rendre compte que tous les pays dépendent les uns des autres. Le meilleur moyen d'assurer une telle intégration est de procéder à des transferts de revenus des régions les plus avancées aux régions les moins développées. Pour l'instant, on ne connaît ni l'ampleur des transferts nécessaires, ni les techniques à utiliser. Les premières mesures prises ne peuvent suffire à résoudre le problème: tant que les revenus des producteurs ne seront pas suffisants pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins, les marchés des produits de base seront en fait subventionnés par le secteur de subsistance de l'économie. En fait, seul un effort concerté de la part des pays développés peut résoudre le problème. La CISL, pour sa part, se préoccupe de créer, dans les pays en voie de développement, une force qui soit en mesure de faire face à la situation et de permettre le développement social et économique.

La séance est levée à 17 h 40.